

Taraho'i, le 4 juin 2024



à

**M Taivini TEAI,**  
Ministre de l'Agriculture, des Ressources marines,  
de l'Environnement, en charge de l'Alimentation, de  
la Recherche et de la Cause animale (MPR)

## Question orale

**Objet :** Diagnostic et plan d'actions contre la propagation de la petite fourmi de feu.

Monsieur le ministre,

Dans une « Fiche destinée aux agriculteurs », datant de je ne sais quelle année, le Ministère en charge de l'agriculture affirmait : « La petite fourmi de feu, ou *Solenopsis geminata*, a été signalée pour la première fois à Mahina en Juillet 2004, mais son arrivée sur au fenua pourrait remonter à une dizaine d'année plus tôt (...) Elle est présente sur les îles de Tahiti, Moorea et Rurutu, se propageant rapidement puisque recensée sur plus de 800 ha infestés en 2010. »

En 2021, les agriculteurs, notamment de Moorea, avaient décidé de « partir en guerre contre la fourmi de feu », selon un média de la place.

Face à cette situation qui, à mon sens, devient de plus en plus alarmante, nous nous devons de réagir et d'appeler à la responsabilité de tous.

Pour ce faire, un diagnostic est essentiel pour pouvoir se projeter et établir un plan d'actions efficace et efficient.

Aussi, souhaiterais-je connaître la répartition actuelle et l'impact de la petite fourmi de feu qui est inscrite, dans notre code de l'environnement, sur la liste des espèces menaçant notre biodiversité, ainsi que la stratégie du gouvernement pour protéger notre santé, notre biodiversité et notre économie contre ce fléau.

Je vous remercie par avance des réponses que vous m'apporterez sur ce sujet vital pour notre avenir commun.

Teremuura KOHUMOETINI-RURUA

